



**SNP FORCE OUVRIÈRE**

Section Côte d'Azur

Nice Premier

455 Promenade des Anglais

06200 Nice

Tél. : 04 93 21 22 24

Fax : 04 93 21 22 25

mél. : fo.caisse-epargne@orange.fr

# NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

## QUAND NÉGOCIATION RIME AVEC MANIPULATION

*Comme l'année dernière, FO ne signera pas le projet d'accord NAO. Les discussions ont pourtant été fournies, sauf que notre interlocuteur, côté employeur, est toujours de mauvaise foi et très manipulateur. Ce n'est pas faute d'avoir tout tenté pour conclure favorablement.*

À l'initiative de Patrick Moreau, membre du Directoire en charge des « ressources », les organisations syndicales représentatives (OSR) ont été réunies les 14, 23 novembre et 18 décembre 2013 pour **réviser à la baisse les conditions de prêts accordés aux salariés**, au prétexte d'un risque supposé de redressement URSSAF...

À défaut d'accord sur cette question, Patrick Moreau, cette fois en tant que Président du Comité d'Entreprise, a souhaité consulter ce dernier avant de pouvoir dénoncer cet accord d'entreprise que toutes les OSR avaient pourtant signé le 30 mai 2007.

Afin d'éviter cette extrémité, les élus **FO** au Comité d'Entreprise avaient réussi le 15 janvier 2014 à le convaincre d'inscrire à nouveau cette demande patronale dans le cadre de la NAO 2014 dans l'espoir de pouvoir s'accorder sur une mesure collective de compensation.

Cinq réunions de négociations (24 janvier, 12 et 27 février, 6 mars et 2 avril 2014) se sont tenues au cours desquelles les OSR ont en effet fini par "arracher" une majoration de 10 % de la contribution de l'employeur au paiement de la cotisation mutuelle en contrepartie de la signature d'un avenant de révision des conditions de banques faites aux salariés.

Seconde exigence patronale, la répartition des jours travaillés du lundi au vendredi midi pour les fonctions support et la BDR a soudainement été mise sur la table par Patrick Moreau.

Non pas pour en négocier les conditions de mise en œuvre, comme les OSR l'exigent, notamment en raison des deux demi-journées décalées (vendredi après-midi et samedi matin), mais pour tenter d'en « partager » la paternité avec les OSR, vent debout contre cette décision du POS.

La direction avait fini par admettre que la classification d'un directeur d'agence ne pouvait pas être inférieure à CM6, vieille revendication **FO**, et donc à faire figurer cette disposition dans un accord NAO.

Elle n'a toutefois pas accepté une simple mesure de justice pour nos jeunes salariés qui consisterait à ne pas déduire du montant de l'augmentation salariale en cas de promotion, les éventuelles mesures individuelles salariales intervenues dans les douze mois qui l'ont précédée.

Pour **FO**, l'ultime version du projet d'accord est tellement déséquilibrée dans ses effets qu'il ne peut pas être question de la signer. Pour exemple, les nouveaux taux de prêts défavoriseraient principalement les plus jeunes d'entre nous.

Décidément, ce nouveau directoire, présidé par Christophe Pinault, totalement inféodé à BPCE, est prêt à sacrifier le pouvoir d'achat ainsi que les conditions de travail des salariés de la CECAZ sur l'autel du sacro-saint coefficient d'exploitation (cf. le POS 2014-2017). **Il trouvera à qui parler!**

La délégation du **SNP-FO**  
**Bruno Aguirre, Clément Pfeifer,**  
**Jean-Jacques Soli, Martine Stievenart.**